

Pall International Sàrl Conditions de vente

1. **Acceptation :** Les présentes conditions régissent l'achat et la vente du Produit, des équipements et des éventuels services connexes du Vendeur (collectivement, le « Produit ») éventuellement énoncés sur le bon de commande, le devis, la proposition ou la confirmation émanant du Vendeur, selon le cas (les « Documents du Vendeur »). Si les présentes conditions sont incluses dans une offre ou une acceptation émanant du Vendeur, une telle offre ou acceptation sera subordonnée à l'acceptation par l'Acheteur des présentes conditions. Le Vendeur décline l'ensemble des conditions additionnelles ou différentes susceptibles de figurer sur les formulaires ou documents de l'Acheteur.
2. **Livraison :**
 - i. Les dates prévues pour la livraison et/ou l'expédition sont établies de la manière la plus précise possible compte tenu des conditions existantes au moment de l'acceptation de la commande par le Vendeur ou du devis établi par le Vendeur suite à la réception de l'ensemble des éventuelles spécifications, et, concernant les articles non standard, lesdites dates sont subordonnées à la réception par le Vendeur de l'ensemble des informations nécessaires à la conception et à la fabrication desdits articles. Sauf en cas d'acte intentionnellement illicite ou de faute grave du Vendeur, le Vendeur décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, y compris en cas de perte d'utilisation ou d'éventuels dommages directs, indirects ou consécutifs imputables à des retards. Les Produits pourront être livrés par le Vendeur avant la date prévue sous réserve que l'Acheteur en soit averti assez longtemps à l'avance.
 - ii. Les Produits seront livrés départ-usine à moins qu'un autre lieu de livraison ne soit agréé par le Vendeur, auquel cas ils seront livrés par le Vendeur au lieu ainsi agréé par le Vendeur.
 - iii. Les risques de dommages et de pertes des Produits seront transférés à l'Acheteur : si les Produits doivent être livrés sur le site du Vendeur, au moment où le Vendeur avertira l'Acheteur que les Produits sont mis à sa disposition ; et si les Produits doivent être livrés à un autre lieu que le site du Vendeur, au moment de leur livraison.
 - iv. L'Acheteur réglera ou remboursera au Vendeur l'ensemble des frais de transport, des droits et taxes, des frais spéciaux et divers, et des frais de conditionnement spécial.
3. **Tarifs :** Le tarif des Produits correspondra au tarif indiqué sur le devis du Vendeur et si aucun tarif n'a été indiqué (ou que le tarif indiqué n'est plus valable), au tarif figurant sur le barème tarifaire du Vendeur en vigueur à la date de l'acceptation de la commande. Sauf mention spécifique sur le devis du Vendeur, tous les tarifs pourront être modifiés sans préavis.
4. **Transport, conditionnement, assurance et taxes :** Sauf mention contraire figurant éventuellement dans les conditions d'un devis ou d'un barème tarifaire du Vendeur, et à moins qu'un accord écrit conclu par l'Acheteur et le Vendeur n'en dispose autrement, l'ensemble des tarifs sont indiqués par le Vendeur départ-usine étant entendu que si le Vendeur accepte de livrer les Marchandises sur un autre lieu, l'Acheteur sera tenu de régler les frais de transport, de conditionnement et d'assurance engagés par le Vendeur à cet effet. Les tarifs s'entendent hors taxe applicable que l'Acheteur devra régler au Vendeur en sus.
5. **Paiement :**
 - i. L'Acheteur réglera les Marchandises dans la devise spécifiée dans les Documents du Vendeur, dans les 30 jours de la date de la Facture établie par le Vendeur. L'Acheteur ne saurait déduire ou tenter de déduire des montants dus au Vendeur d'éventuelles sommes revendiquées par lui.
 - ii. Si l'Acheteur omet de régler un montant à sa date d'exigibilité, le Vendeur pourra, sans préjudice des éventuels autres droits ou recours à sa disposition, soit : annuler le contrat ou suspendre les livraisons dues à l'Acheteur ; soit appliquer un intérêt mensuel d'un et demi pour cent, ou à hauteur du taux légal maximal si celui-ci est inférieur, sur l'ensemble des sommes en souffrance à compter de la date de leur exigibilité.

- iii. Le Vendeur pourra, à tout moment, suspendre l'exécution de toute commande ou demander un paiement en espèces, une garantie ou un autre type d'assurance appropriée lui convenant si le Vendeur estime que la situation financière de l'Acheteur ou d'autres motifs d'inquiétude le justifient.
6. **Propriété** : Si les Produits sont livrés à l'Acheteur avant que les Produits et autres produits devant être vendus par le Vendeur à l'Acheteur aient été intégralement réglés en espèces ou par voie de virement au Vendeur, le Vendeur sera en droit de résilier le contrat de vente desdits Produits et de réclamer la restitution desdits Produits.
7. **Garantie, limitation de responsabilité et recours** :
- i. À MOINS QUE LE DÉFAUT AIT ÉTÉ SCIEMMENT DISSIMULÉ PAR LE VENDEUR, AUCUNE GARANTIE AU TITRE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU DE L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER N'EST OFFERTE AU TITRE DES PRODUITS ET IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUI NE SOIT FORMELLEMENT ÉNONCÉE DANS LES PRÉSENTES.
 - ii. Pendant une période de douze mois à compter de la date de livraison des Produits par le Vendeur (la « Période de garantie »), le Vendeur garantit que les Produits fabriqués par lui, s'ils sont convenablement installés et entretenus, et s'ils sont utilisés selon les puissances, les spécifications et les conditions prévues, seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication.
 - iii. La responsabilité du Vendeur en vertu de la présente garantie se limitera (à la discrétion du Vendeur) au remplacement ou à la réparation des Produits, ou à l'établissement d'un crédit au titre des Produits qui seront devenus défectueux pendant la Période de garantie. L'Acheteur devra faire part au Vendeur sans délai par écrit de toute réclamation et lui donner la possibilité d'examiner et de tester le Produit censé être défectueux. L'Acheteur devra remettre au Vendeur une copie de la facture originale du Produit et régler à l'avance l'ensemble des frais de transport du Produit à l'usine du Vendeur ou vers tout autre site désigné par le Vendeur. Toute éventuelle réclamation devra décrire le Produit en détail et préciser les conditions d'exploitation du système, le cas échéant.
 - iv. En aucun cas le Vendeur ne saurait être tenu responsable des Produits ayant été altérés en dehors de l'usine du Vendeur par une personne autre que le Vendeur, ni des Produits ayant fait l'objet d'un mésusage, d'un abus, d'une mauvaise installation, application, exploitation, maintenance ou réparation, d'une altération, d'un accident ou de négligence en matière d'utilisation, de stockage, de transport ou de maintenance.
 - v. Sauf en cas de décès ou de préjudice corporel causé par la négligence du Vendeur, le Vendeur ne saurait être responsable envers l'Acheteur au titre d'une déclaration (sauf si celle-ci est trompeuse), d'une garantie, condition ou autre modalité implicite, d'une obligation imposée par le droit commun ou des conditions expresses d'un contrat, en cas de dommages ou de pertes indirects, spéciaux ou consécutifs (qu'il s'agisse de pertes de profits ou d'autres types de pertes), de frais, de dépenses ou d'autres réclamations d'ordre pécuniaire quelles qu'elles soient (causés ou non par la négligence du Vendeur, de ses employés ou de ses mandataires) qui résulteraient ou seraient liés à la livraison des Produits ou à leur usage ou revente par l'Acheteur, et l'intégralité de la responsabilité du Vendeur en vertu du Contrat d'achat et de vente des Produits ou en lien avec celui-ci ne saurait dépasser le prix des Produits sauf si les présentes conditions ne le prévoient expressément.
8. **Annulation** : L'Acheteur ne saurait annuler sa commande après que celle-ci aura été acceptée par le Vendeur à moins que tous les détails de l'annulation ne soient agréés par écrit par les parties et ne prévoient le règlement par l'Acheteur d'un montant établi au titre des frais d'annulation.
9. **Retour des Produits** : Les Produits ne sauraient être retournés pour quelque motif que ce soit sans

que le Vendeur n'y ait consenti au préalable par écrit et n'ait précisé les consignes d'expédition des Produits. Les Produits expédiés sans l'autorisation du Vendeur pourront être retournés aux frais de l'Acheteur. Le crédit accordé au titre du retour de Produits sera à la discrétion du Vendeur qui statuera après réception et inspection des Produits.

10. **Variances** : Le Vendeur ne saurait modifier l'énoncé des travaux figurant dans les Documents du Vendeur à moins que l'Acheteur et le Vendeur ne conviennent par écrit des détails des modifications et de toute modification de prix, de dates ou d'autres modalités contractuelles en résultant. Cela inclut toutes les éventuelles variances imposées par la modification de la législation applicable après la date d'entrée en vigueur de tout contrat y compris des présentes conditions.
11. **Propriétés des éléments matériels** : L'ensemble des appareils, modèles (y compris les dessins, plans et spécifications), devis, tarifs, notes, données électroniques et autres documents ou informations élaborés ou divulgués par le Vendeur, et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférents, resteront la propriété du Vendeur. Le Vendeur accorde à l'Acheteur une licence non exclusive et non transférable pour lui permettre d'utiliser l'ensemble desdits éléments matériels dans le seul cadre de son utilisation du Produit. L'Acheteur ne saurait divulguer lesdits éléments matériels à des tiers sans l'autorisation écrite du Vendeur.
12. **Force majeure** : Ni le Vendeur ni l'Acheteur n'auront à répondre du non-respect de leurs obligations (si ce n'est en cas d'infraction à leurs obligations de paiement) en cas d'intempéries ou de catastrophes naturelles, de grèves, de pénurie de main-d'œuvre ou de conflits du travail, d'incendie, d'accidents, de guerre ou de troubles à l'ordre public, de retards imputables aux transporteurs, d'interruption de leurs sources d'approvisionnement habituelles, de décisions gouvernementales ou d'autres événements hors de leur contrôle légitime.
13. **Exportation** : Eu égard à l'exportation ou à la revente des Produits par l'Acheteur, l'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements nationaux, européens et américains concernant le contrôle des exportations (le « Contrôle des exportations »). Le Contrôle des exportations inclut notamment les lois relatives (a) aux licences d'exportation, (b) aux restrictions concernant les exportations vers certains pays sous embargo et (c) aux restrictions sur les ventes à certaines personnes et entités.
14. **Intégralité du Contrat** : Les Documents du Vendeur, les Conditions de vente du Vendeur et l'Accord de confidentialité, le cas échéant, constituent l'intégralité du Contrat conclu par les parties ; il ne saurait être modifié que par un écrit signé par un représentant ou un cadre dûment autorisé du Vendeur.
15. **Devis** : Tous les devis établis par le Vendeur pourront être modifiés ou retirés sans qu'un préavis ne soit adressé à l'Acheteur à moins que le devis concerné n'en dispose autrement. Les devis ne seront établis qu'après approbation par le Vendeur de la solvabilité de l'Acheteur. Pour entrer en vigueur, l'ensemble des ventes, contrats et commandes devront être avalisés et acceptés par écrit par le Vendeur, par le biais de son formulaire de Confirmation du client.
16. **Confidentialité** : Si le Vendeur divulgue à l'Acheteur ou lui donne accès à des éléments de recherche ou de développement, à des informations techniques ou économiques, ou à d'autres renseignements professionnels confidentiels ou relevant de son « savoir-faire », l'Acheteur s'engage à ne pas les utiliser et à ne pas les divulguer à d'autres personnes ou entreprises, à quelque moment que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite du Vendeur. Cette obligation restera en vigueur pendant cinq (5) ans après ladite divulgation. Si l'Acheteur et le Vendeur concluent un Accord de confidentialité distinct, les conditions dudit Accord prévaudront sur les conditions énoncées dans le présent paragraphe.
17. **Absence de renonciation** : Le fait que le Vendeur omette, à un moment quelconque, de faire strictement respecter les conditions énoncées dans les présentes ne saurait être interprété comme une renonciation par le Vendeur à l'exécution desdites conditions ultérieurement.

18. **Validité :** Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions est jugée, en tout ou partie, invalide ou inapplicable par une autorité compétente en la matière, la validité des autres dispositions des présentes conditions et du reste de la disposition concernée n'en sera nullement affectée.
19. **Droit applicable :** Les présentes conditions et le Contrat d'achat et de vente des Produits seront régis par les lois suisses, exclusion faite de la Convention de Vienne de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, et les parties consentent à se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux de Genève, en Suisse.